

Le Canada **fait aussi la promotion de la RSE dans des tribunes multilatérales**, notamment au sein de l'OCDE, du G-7, du Forum de coopération Asie-Pacifique (APEC), de l'Organisation des États américains, de la Francophonie et du Commonwealth. Son engagement donne au Canada non seulement la chance de diffuser des connaissances, mais également de travailler avec d'autres intervenants afin de promouvoir et de renforcer les lignes directrices internationales sur la RSE, au profit de tous.

### Échelon bilatéral

À l'échelon bilatéral, le Canada s'efforce de promouvoir la RSE en incorporant des **dispositions d'application volontaire sur le sujet dans tous les accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers et les accords de libre-échange signés depuis 2010**. Ces dispositions invitent les pays signataires à encourager les entreprises actives sur leur territoire à tenir compte volontairement des normes internationales reconnues en matière de RSE dans leurs pratiques et politiques, dans des domaines comme ceux du travail, de l'environnement, des droits de la personne, des relations avec les collectivités et de la lutte contre la corruption.

Le Canada souhaite que le secteur ait bonne réputation et soit concurrentiel sur la scène internationale, mais il veut également accroître les avantages sur le plan du développement local que peuvent apporter à une collectivité ou à un pays les investissements du secteur extractif. Il admet tout de même qu'il y a une limite au soutien que peuvent offrir les entreprises à l'égard des préoccupations sociales, environnementales et en matière de santé des collectivités où elles mènent leurs activités. Ce sont les gouvernements des pays hôtes qui ont la responsabilité des lois et des programmes devant répondre aux besoins de leurs citoyens.

Voilà pourquoi le gouvernement du Canada **travaille de concert avec les gouvernements des pays hôtes en vue d'accroître leur capacité** à gérer leurs propres ressources naturelles, dans une optique de durabilité économique, sociale et environnementale, grâce à diverses initiatives bilatérales et multilatérales. Le fait que RNCan puisse diffuser ses connaissances et son savoir-faire est un élément essentiel aux efforts déployés en ce sens, qui améliorent la capacité des pays à gérer le développement des ressources naturelles et les retombées attribuables au secteur. Ici, il s'agit notamment de consolider et de moderniser les régimes de gouvernance pour que les ressources naturelles soient gérées de manière judicieuse des points de vue technique et environnemental. Le Canada reconnaît que l'amélioration de la gouvernance des ressources des pays est un facteur crucial si nous voulons que les industries extractives contribuent à la réduction de la pauvreté, mais également qu'elle crée un environnement commercial et d'investissement propice à la conduite responsable des entreprises dans les pays où des sociétés canadiennes font des affaires.

### Échelon des organisations

Dans le but de respecter les engagements pris par le Canada à la rencontre du G-8 en 2013, le gouvernement a déposé au Parlement, le 23 octobre 2014, un projet de loi sur les mesures de transparence dans les industries extractives. La loi en question vise à établir des normes obligatoires destinées à décourager la corruption, grâce à des mesures concernant la présentation de rapports et la transparence. Elle exigera des entreprises extractives assujetties aux lois canadiennes qui s'adonnent à l'exploitation commerciale de minéraux, de pétrole ou de gaz naturel, qu'elles fassent rapport annuellement, et publiquement, sur les paiements de 100 000 \$ ou plus versés à tout ordre de gouvernement au Canada ou à l'étranger, y compris à des gouvernements autochtones. Les normes proposées concordent dans l'ensemble avec les nouvelles exigences internationales en matière de rapports appliquées aux États-Unis et à l'Union européenne. Elles ont en outre pour but d'établir des règles du jeu équitables pour les entreprises qui mènent leurs activités au pays et à l'étranger; d'améliorer l'intégrité des entreprises canadiennes des industries extractives en mettant davantage en relief l'ampleur de leurs contributions à l'échelle locale; de contribuer à garantir que les citoyens des pays riches en ressources soient mieux informés et tirent des avantages des ressources naturelles de leur pays.